

Résultat de marché

Département(s) de publication : 94
Annonce No 15-194415

I. II. IV. V. VI.

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Commune de Charenton-le-Pont, 48, rue de Paris, F-94220 Charenton-le-Pont. E-mail : marchespublics@charenton.fr.

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.achatpublic.com>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales.

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché :

maintenance préventive, curative et mise en conformité des ascenseurs, telesurveillance.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de services : n°01 Services d'entretien et de réparation.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : divers bâtiments de la ville de Charenton le Pont, 94220 Charenton-le-Pont.

Code NUTS **[FR107]**.

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

le marché a pour objet la maintenance préventive et curative des ascenseurs, la télésurveillance, la téléalarme et l'astreinte, pour les sites équipés de la Ville de Charenton-Le-Pont, ainsi que leur mise en conformité. Il s'agit d'un marché unique à bons de commande à prix unitaires pour la maintenance curative conclu avec un seul opérateur économique au sens de l'article 77 du Code des marchés publics, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence et qui doit être regardé comme un accord-cadre au sens du droit communautaire et le montant total des commandes du marché est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit : seuil minimum 35 000,00 euros (H.T.) ; seuil maximum 350 000,00 euros (H.T.) pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction. Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire pour la maintenance préventive. Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter de la notification du contrat. Le marché est reconductible pour 3 périodes de un an. Sa durée maximale est de 4 ans.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

42416100.

II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. valeur technique. Pondération : 40.
2. valeur technique : méthodologie d'intervention pour assurer les prestations prévues dans le cahier des charges en maintenance préventive, curative et mises en conformité : les délais d'établissement des devis, de la planification pour les interventions préventives, délai. Pondération : 20.
3. valeur technique : moyens humains mis à disposition pour assurer les prestations de ce marché, l'organigramme de l'équipe désignée et les compétences.. Pondération : 10.
4. valeur technique : description des mesures de sécurité et de protection mises en oeuvre lors des interventions. Pondération : 10.
5. prix des prestations. Pondération : 60.
6. prix des prestations : d.p.g.f.. Pondération : 30.
7. prix des prestations : b.p.u.. Pondération : 30.

IV.2.2) Enchère électronique :

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Oui.

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2015/S 119-218068 du 24/06/2015.

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ n° : AO1503

INTITULÉ : Maintenance préventive et curative des ascenseurs, télésurveillance

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

V.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES :

Nombre d'offres reçues : 8

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 0

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :

AFEM (Ascenseur Fabrication Entretien Montage), 306 rue Marc Seguin ZAC CHAMLYS, F-77190 Dammarie-les-Lys.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

V.5) INFORMATION SUR LA SOUS-TRAITANCE :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : Oui.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le marché public est consultable après rendez-vous pris 48 heures à l'avance en mairie de Charenton-Le-Pont, Direction de la Commande publique, 16 rue de Sully 94220 Charenton-Le-Pont, tél: (+33) 1 46 76 47 16. Les concurrents évincés peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis. En outre, le montant du marché se décompose comme suit : pour la partie forfaitaire (maintenance préventive) : 23 600 euros/Ht par an; pour la partie unitaire (maintenance curative) :

Seuil minimum 35 000,00 euros (H.T.) ; seuil maximum 350 000,00 euros (H.T.) pour la période initiale. Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19 janvier 2016.

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce n° 15-94560, mise en ligne le 22 juin 2015

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

19 janvier 2016.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **AO1503**

Libellé de la facture : Commune de Charenton-le-Pont Direction des Finances 48 Paris, F-94220 Charenton-le-Pont.

Siret : 21940018100018

Classe de profil : Commune

Délai de mise en ligne :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 20 mars 2016.

Classification des produits :

- Machines et équipements
- Services fournis principalement aux entreprises